

Anduy des
Estatz en
Orlam. 7. Avr.
1642.

Monsieur:

La part que M. le Comte de Risner m'a
démangé que V. A. ^{aurait agréable} ~~donne~~ que je
prises en sa négociation dont il seij a pleu
le charger en c. de fait, me ^{à l'instance} donne la liberté
de supplier V. A. de m'envoier
que sa' va' elle me jugera capable d'aucune
chose concernant son service et contubat
elle me trouvera prêt en toute promptitude
à l'onneur de ses commandemens. Par
aucune, Monsieur. Le Comte me
faisant entendre comme V. A. souhaitoit
l'abr. service d'une copie véritable ^{de la}
~~transactio~~ ^{transactio} passée entre les Princes de Brandebourg
et Neubourg sur l'administration des
biens de Cleve et leurs dépendances, je me
suis aussij tout mis en devoir de les
recouvrer, comme j'espère que les pièces
en sont finj en peu de jours, et que par
ce petit essaj V. A. verra concevoir
quelqu'opinion de leur ^{qui a mis en moy} ~~qui a mis en moy~~
La relation de ses ordres de V. A. de pouvoir
acquiescer ^{afin que} ~~afin que~~
Monsieur l'onneur ~~de V. A.~~

M. J. de V. A.
M. L. de Cleve et Neubourg

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs with some horizontal lines.]